



Communiqué de presse 5 octobre 2017

Réunion avec les partenaires sociaux du transport routier (4 octobre 2017) DANS LE RESPECT DES ORDONNANCES

C'est dans un esprit de responsabilité que les organisations patronales sont arrivées, mercredi 4 octobre, avec la volonté de répondre aux préoccupations syndicales sur les différents points évoqués lors de la réunion du 28 septembre. Ceux-ci concernaient l'articulation entre les dispositions salariales conventionnelles du transport routier et le contenu des ordonnances et, plus précisément, les salaires minima hiérarchiques.

Les organisations patronales de la branche ont présenté un projet d'accord accueilli favorablement par les organisations syndicales, puisque conforme à leurs attentes. Concernant les frais de déplacement, si elles devaient encore le souligner, les organisations patronales ont insisté sur l'importance qu'elles leur accordaient. Ce projet réaffirme la primauté exclusive aux accords de branche sur les salaires minima hiérarchiques incluant l'indemnisation des éléments listés ci-dessous :

- travail de nuit, dimanche et jours fériés,
- amplitude, coupures et vacances,
- garanties de rémunérations mensuelles ou annuelles,
- treizième mois pour les secteurs des transports routiers de voyageurs et des transports de fonds et de valeurs,
- frais professionnels (frais de déplacement).

La réunion s'est terminée à 21h30 par la signature du texte validé par l'ensemble des partenaires sociaux en présence de Mme BORNE et des représentants du ministère du Travail.

Tous se sont félicités de l'heureuse conclusion d'une difficile négociation à l'occasion de laquelle il a été prouvé qu'un ensemble conventionnel établi est parfaitement compatible avec l'esprit des ordonnances.

Contact presse

Varùna LIUTKUS - 01 49 88 61 40

communication@csdemenagement.fr

A propos de la Chambre Syndicale du Déménagement - Depuis sa création en 1890, la CSD est l'organisation professionnelle en France représentative des métiers de la mobilité : le déménagement des particuliers et des collaborateurs, le déménagement international, le transfert d'entreprises et de collectivités, le garde-meubles, le self-stockage et l'archivage. Véritable porte-parole reconnu par les pouvoirs publics et les partenaires sociaux, se mobilisant pour défendre les intérêts de la profession, des plus modestes PME artisanales aux plus importants groupements, elle représente 700 entreprises sur les 1 300 existantes.

www.csdemenagement.fr, le site institutionnel de la CSD

www.demenager-pratique.com, le site de la CSD dédié au grand public